

# FEUILLE FÉDÉRALE SUISSE

XXIII. ANNEE. VOLUME III. N° 47. SAMEDI, 25 Novembre 1871.

---

Abonnement par année (franco dans toute la Suisse) 4 francs.  
Prix d'insertion: 15 cent. la ligne. Les insertions doivent être transmises franco  
à l'expédition. — Imprimerie et expédition de C.-J. Wyss à Berne.

---

## CIRCULAIRE

de la

Chancellerie fédérale à toutes les Chancelleries d'Etat  
et Directions de police des Cantons.

(Du 20 Novembre 1871.)

Messieurs,

La Légation royale d'Italie nous informe que par une loi du 16 Juin 1871, les taxes de Chancellerie des Légations et Consulats du Royaume ont été haussées, que ce nouveau tarif entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> Décembre de cette année et qu'à dater de cette époque entr'autres un émolument de 2 francs sera perçu pour la délivrance d'un passeport.

Afin de prévenir des réclamations de la part des Italiens résidant en Suisse, nous nous empressons de vous en donner connaissance avec prière de bien vouloir, le cas échéant, en instruire les réclamants.

Agrez en même temps, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Berne, le 20 Novembre 1871.

Au nom de la Chancellerie fédérale suisse,

*Le Chancelier de la Confédération :*

SCHIESS.

## **CIRCULAIRE de la Chancellerie fédérale à toutes les Chancelleries d'Etat et Directions de police des Cantons. (Du 20 novembre 1871.)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1871
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	47
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	25.11.1871
Date	
Data	
Seite	889-889
Page	
Pagina	
Ref. No	10 062 079

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.